



Communiqué de presse

Tarbes, le 26 août 2016

**Élections à la chambre de métiers et de
l'artisanat de Tarbes**

Dépôt des listes de candidats

La liste des candidatures doit être déposée à la préfecture, direction des libertés publiques et des collectivités territoriales, bureau des élections et des professions réglementées, par le responsable de liste ou un mandataire figurant sur la liste des électeurs de la chambre de métiers et de l'artisanat.

**du jeudi 1er septembre 2016 jusqu'au lundi
12 septembre 2016, 12 heures.**

(du 1er au 2 septembre : 9h-12h / 14h-16h,
du 5 au 9 septembre : 9h-12h / 14h-16h,
le 12 septembre de 9h à 12h)

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
Direction des libertés publiques et des collectivités territoriales
Bureau des élections et des professions réglementées

Accueil rue des Ursulines à Tarbes



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>